

Guy Carcassonne

La société avant l'État

Aux publicistes enfermés dans leurs logiques institutionnelles, prompts à imaginer des solutions techniques à tout dysfonctionnement avéré, Jean-Marie Donegani et Marc Sadoun reprochent, plutôt gentiment, de passer à côté du sujet, faute d'en avoir saisi la mesure. Certes, des aménagements peuvent être utiles, opportuns, bienvenus, mais ils demeureront, au mieux, insuffisants, aussi longtemps que n'aura pas été perçue la réalité du problème et imaginée sa solution possible. Le problème, c'est l'émergence de la démocratie d'opinion, avec tout ce qu'elle charrie de discutable ou d'incertain, et d'atomisant toujours. La volonté y est proprement pulvérisée, en autant de choix et destins individuels que la nation compte de membres, devenus moins citoyens que clients, à peine captifs, de France S.A.

L'analyse est rigoureuse et convaincante, au point qu'on serait bien en peine d'y trouver à redire. Mais on peut se déclarer d'accord en tout et demeurer insatisfait. Une thèse peut être juste et cependant pécher, par excès et par défaut.



S'il s'agit de s'interroger sur la V^e République, il n'est pas inconvenant de s'attacher avant tout aux institutions qui l'incarnent, à la Constitution qui, à la fois, l'a fait naître et la fait vivre.

Son grand mérite a justement été de comprendre la nécessité d'agencer les mécanismes d'une manière telle qu'elle conditionne les comportements des forces politiques. Il lui est d'ailleurs arrivé de produire un effet différent, voire inverse, de celui désiré, mais au moins a-t-elle, par la clarification généralement binaire des enjeux électoraux ou la rationalisation des procédures parlementaires, abouti à ce que, d'une part, les citoyens eux-mêmes attribuent le pouvoir et, d'autre part, ceux qu'ils ont ainsi désignés aient les moyens de l'exercer, comme l'obligation d'en répondre, avec le risque, plus que vérifié, de le perdre.

La preuve ayant ainsi été apportée en France,

comme elle l'avait été auparavant et l'a été depuis, dans bien d'autres pays, de ce que des dispositifs appropriés peuvent produire des effets escomptés, pourquoi donc passer à côté des choses simples ? Bien sûr, le danger est toujours présent de voir les idées *a priori* les meilleures ne déboucher que sur un fiasco. Georges Vedel a raison de rappeler que « l'ingénierie constitutionnelle ne doit pas s'inspirer de l'archer » et que « ce qu'il faut, c'est un bon joueur de billard qui sait qu'il y a plusieurs boules et quatre bandes ». Mais si le joueur de billard est bon (et la démonstration a déjà été maintes fois faite que la science — physique là, politico-juridique ici — peut l'aider à l'être), l'ingénierie constitutionnelle a ses vertus et donne des résultats.

Ainsi est-il peut-être aventureux de changer de registre avant d'avoir épuisé les variations de celui sur lequel on a joué jusqu'ici. Qui sait si n'auraient pas des effets bénéfiques inattendus, y compris sur ce qui préoccupe légitimement nos deux auteurs, l'introduction du quinquennat ou la fin effective du cumul des mandats, pour s'en tenir à ces deux exemples de réformes sans cesse discutées mais jamais accomplies ? Le droit constitutionnel peut avoir encore bien des ressources inexploitées, à défaut d'être inexplorées, et l'on n'est pas forcément fondé à vouloir passer à autre chose, tant que l'on n'a pas essayé cela. Invoquer une ambition plus grande, c'est fuir en haut comme d'autres fuient en avant, mais c'est toujours une fuite. C'est pécher par excès, en disqualifiant ce qui ne le mérite pas forcément.

Et l'on peut, semble-t-il, d'autant moins négliger ces solutions-là que l'on n'en propose guère qui soient à la hauteur des enjeux qu'on présente.

Lorsque Marc Sadoun et Jean-Marc Donegani caressent l'idée d'une élection directe du

Premier ministre, plutôt que du président, ils avancent une solution nouvelle, au moins pour la France, mais ni plus ni moins technique que celles des copains, de sorte qu'on reste frustré d'un plan d'action tangible, grâce auquel serait redonné un corps à la nation, et au citoyen une identification au régime. C'est pécher par défaut, comme le psychiatre qui, après un diagnostic irréfutable de neurasthénie, recommanderait au patient de se montrer plus gai.



Mais, en fait, à ceux qui adressent aux juristes le grief de raser les pâquerettes du droit positif, l'on est tenté de retourner le reproche d'avoir eux-mêmes choisi une altitude insuffisante. Le changement principal est-il bien celui, indiscutable, qu'ils ont identifié ? N'en est-il pas un autre, plus ample et à la fois plus simple et plus mystérieux ? Poser la question, c'est *a priori* y répondre par l'affirmative. Mais on se gardera bien d'être aussi imprudent, et l'on se bornera à n'avancer qu'une simple hypothèse.

L'hypothèse, c'est que la France a opéré, quelque part dans les vingt dernières années, une révolution radicale et inconsciente.

Qu'est-ce que la France sinon un produit du pouvoir politique ? C'est lui et, pourrait-on dire, lui seul qui, d'un territoire aux frontières naturelles parfois aléatoires (le Quiévrain !), mais surtout d'un peuple sans unité ni d'origine, ni de langue, ni de religion, ni de culture, a fait une nation solide. La « nation allemande » s'est toujours définie comme regroupant un peuple uni par la même langue qui, malgré des tentatives furieuses, n'est jamais parvenu à se doter d'un État dont les frontières recouvriraient celles de la nation. C'est l'administration, monarchique, impériale, républicaine, qui, chez nous, a fait l'in-

verse, en soumettant à une même autorité, parfois très brutalement, un territoire d'où a surgi un peuple.

De Philippe Auguste à Charles de Gaulle, la tradition s'est maintenue qui s'est traduite, Colbert aidant, par cette singularité — l'unique et véritable exception française ? — qui faisait que l'État a toujours eu une longueur d'avance sur la société. Lorsqu'il l'a un instant perdue, ce fut la Révolution, avant que Bonaparte ne remît les pendules à l'heure de l'histoire de France, c'est-à-dire toujours avec un peu d'avance pour celle de la puissance publique.

Cette constance a imprégné la nation à ce point qu'elle n'a pas pris, ou n'ose pas prendre, conscience du retournement historique considérable qu'elle a vécu quelque part dans les vingt dernières années : pour la première fois depuis que la France est la France, l'État ne fait plus la course en tête, la société est passée devant, a pris le dessus, et c'est désormais au tour de la puissance publique de s'essouffler à courir derrière.

Parce que, dans la même période, la présence et le pouvoir de l'État ont ostensiblement diminué, l'on est porté à ne voir qu'un phénomène en quelque sorte physique. Mais il en dissimule un autre, autrement plus profond. Ce n'est pas une question de poids (l'État n'était pas moins moteur quand, aux siècles précédents, il était moins pesant qu'au vingtième), c'est une question d'ascendant, et les Français, sans même s'en être avisés, se sont largement affranchis de la tutelle qu'ils avaient toujours acceptée, largement désirée.

S'ils continuent de se tourner vers l'État, pour revendiquer ou râler, c'est par habitude quand, en réalité, ils sont de plus en plus nombreux, de plus en plus souvent, à conduire leur vie, exercer leur métier, évoluer, changer ou, plus rarement, demeurer pareils, sans se soucier

de savoir ce que l'État désire, ou en pensera, et en pestant s'il prétend s'en mêler.

Des mutations qu'on jugeait impossibles voilà trois décennies, parce que antinomiques avec « l'esprit français » — travailler en équipe, parler des langues étrangères, être mobile, ouvert aux autres, entreprenant —, se sont opérées d'une manière stupéfiante. Bien entendu, l'État a bougé lui aussi, mais nettement moins vite, toujours de manière réactive, contrainte, sans anticipation. La cause de ce retard ne vient pas de ce qu'il avancerait plus lentement qu'avant, mais de ce que la société avance beaucoup plus vite et, sans doute, ne se laissera plus dépasser.

Si cette hypothèse correspond à une réalité, alors, pour en revenir directement au propos, la question des relations avec les institutions prend une autre dimension. Dans une tradition où tout progrès ne pouvait venir que de l'État, des premières manufactures au Concorde, de l'adoption du droit écrit à celle de la contraception, la désignation de ceux qui allaient le diriger était un enjeu plus que majeur, dominant, y compris, en large partie, pour la vie quotidienne des Français. Dans un contexte totalement nouveau, où, même lorsqu'il croit ou prétend le contraire, nul ou presque n'attend plus de l'État qu'il lui prescrive ce qu'il doit faire, et compte avant tout sur soi-même et les autres — mais des autres qui sont des personnes physiques — pour faire ce qu'il estime utile ou nécessaire, le fonctionnement des institutions reste un sujet d'intérêt, mais d'un intérêt ramené à de plus justes proportions.

Plus ils s'habituent à gouverner leur vie eux-mêmes, plus ils ressentent, au moins confusément, que le fonctionnement de l'État, la désignation de ceux qui le dirigent, a finalement moins d'importance qu'ils ne croyaient.

N'est-ce pas déjà là la définition même d'une

vraie citoyenneté, proche de celle que pratiquent, sans s'en porter plus mal, la plupart de nos voisins européens, dans laquelle d'éternels mineurs, aliénés, ont enfin renoncé aux rapports passionnels pour accéder à ceux, plus paisibles sans être nécessairement moins attentifs ou intéressés, d'une relation adulte avec l'État et les institutions ?

On les dit atomisés, individualisés, consuméristes. « Désertion civique », disent Sadoun et Donegani. Que voilà bien une conception militaire du « citoyen engagé » (rengagez-vous). N'est-ce donc pas ensemble qu'ils votent, plutôt souvent et beaucoup, qu'ils manifestent, font une grève ou semblent l'approuver ? Ne savent-ils donc pas exprimer adhésion, acceptation ou refus ? Que demander de plus, sinon en exigeant — et avec quelle légitimité ? — que pour être citoyen on doive l'être à plein temps ?

C'est justement parce que la société a récupéré ses droits que ce que fait l'État et que font ses organes a perdu de l'importance. Nul n'attend plus de lui qu'il fasse son bonheur. C'est bien assez qu'il ne l'entrave pas ou ne fasse pas son malheur. Et ce serait une vision bien réductrice de la citoyenneté, que celle qui la mesurerait à l'aune unique de l'assujettissement à la politique (d'où il faudrait déduire, d'ailleurs, que les autres Européens auraient toujours été des semi-citoyens).

Cette placidité nouvelle est troublante. Cette avance que la société a enfin prise sur l'État est perturbante. Mais, sauf erreur, celui-ci est bien au service de celle-là, pas l'inverse. C'est donc un progrès, et des plus phénoménaux.

Guy Carcassonne.